



---

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

---

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Comité syndical

Réunion du 26 juin 2017

**En 2016, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a sollicité le soutien financier du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural 2014-2020, du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, du Conseil Départemental de Saône-et-Loire et de l'Agence Régionale de Santé.**



région **BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**



## PRÉAMBULE

---

Article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

# SOMMAIRE

---

<b>1. L'INSTITUTION</b> .....	1
REPÈRES / TERRITOIRE .....	1
SIÈGE.....	4
COMPÉTENCES .....	4
ÉLUS.....	6
RÉUNIONS SYNDICALES.....	7
LE PERSONNEL ET LES MOYENS .....	10
<b>2. FINANCES ET FISCALITÉ</b> .....	12
BUDGET ANNEXE « INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS ».....	12
BUDGET PRINCIPAL.....	14
<b>3. LES ACTIONS MENÉES EN 2016</b> .....	17
TOURISME.....	17
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE .....	18
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE .....	18
SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX .....	21
L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS .....	20
DEVELOPPEMENT LOCAL.....	23
LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT FLUVESTRE DE LA SEILLE NAVIGABLE .....	23
LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION GROUPE D'ACTION LOCALE LEADER DU PAYS DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE.....	25
LE PROGRAMME LEADER FEADER 2014-2020 « ENTRER DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE » ET LE CONTRAT TERRITORIAL 2015-2017 .....	25
LA MISSION TEPOS.....	28
LE TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) .....	29
LE (FUTUR) CONTRAT DE RURALITE 2017-2020 .....	30
LE (FUTUR) CONTRAT LOCAL DE SANTE .....	31
LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT.....	34
AUTRES DOSSIERS .....	345

# 1. L'INSTITUTION

## REPÈRES

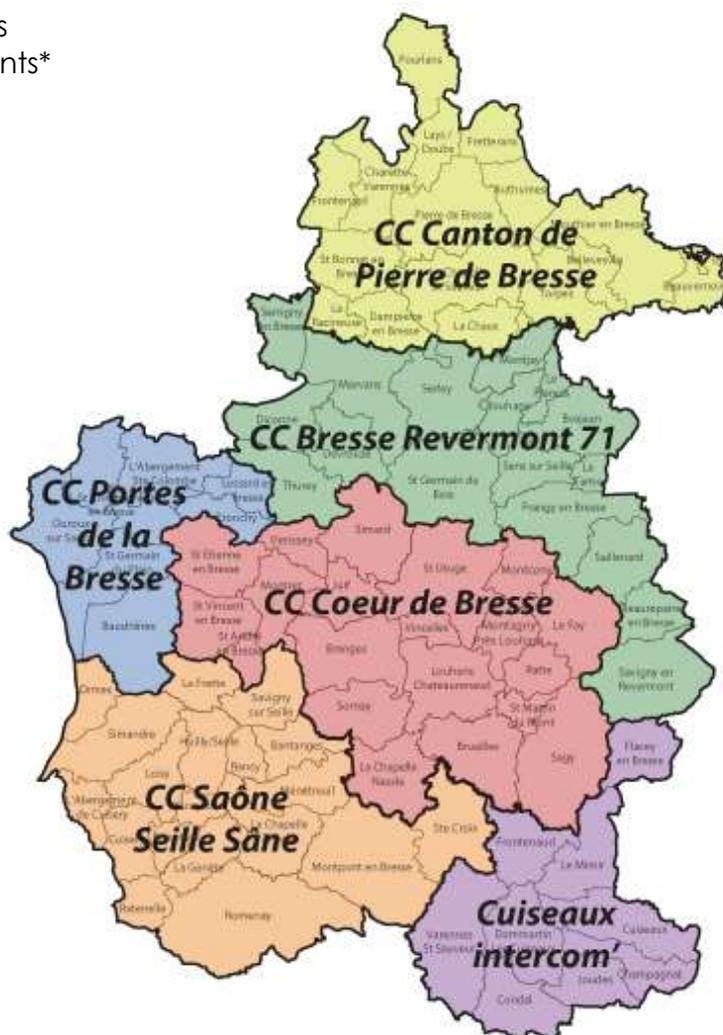
Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, créé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2009, est composé, en 2016, de 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : communauté de communes de Cuiseaux Intercom', communauté de communes Cœur de Bresse, communauté de communes du canton de Pierre-de-Bresse, communauté de communes des Portes de la Bresse, communauté de communes Bresse Revermont 71 et communauté de communes de Saône Seille Sâne.

## TERRITOIRE

Le territoire de la Bresse bourguignonne est situé à l'Est du département de la Saône et Loire.

### Le territoire du Pays de la Bresse bourguignonne

- 88 communes
- 66 827 habitants\*
- 1 430 km<sup>2</sup>



\* Chiffres INSEE recensement 2013 publiés au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Le périmètre du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne regroupe, en 2016, les territoires de 6 communautés de communes, soit les 88 communes suivantes :

71001 - L'ABERGEMENT-DE-CUISERY	EPCI "Saône Seille Sâne"
71002 - L'ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE	EPCI "Portes de la Bresse"
71013 - AUTHUMES	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71018 - BANTANGES	EPCI "Saône Seille Sâne"
71023 - BAUDRIERES	EPCI "Portes de la Bresse"
71027 - BEAUREPAIRE-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71028 - BEAUVERNOIS	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71029 - BELLEVESVRE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71044 - BOSJEAN	EPCI "Bresse Revermont 71"
71045 - BOUHANS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71056 - BRANGES	EPCI "Cœur de Bresse"
71061 - BRIENNE	EPCI "Saône Seille Sâne"
71064 - BRUAILLES	EPCI "Cœur de Bresse"
71079 - CHAMPAGNAT	EPCI "Cuiseaux Intercom"
71092 - LA CHAPELLE-NAUDE	EPCI "Cœur de Bresse"
71093 - LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71097 - LA CHAPELLE-THECLE	EPCI "Saône Seille Sâne"
71101 - CHARETTE-VARENNES	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71121 - LA CHAUX	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71143 - CONDAL	EPCI "Cuiseaux Intercom"
71157 - CUISEAUX	EPCI "Cuiseaux Intercom"
71158 - CUISERY	EPCI "Saône Seille Sâne"
71168 - DAMPIERRE-EN-BRESSE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71173 - DEVROUZE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71175 - DICONNE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71177 - DOMMARTIN-LES-CUISEAUX	EPCI "Cuiseaux Intercom"
71196 - LE FAY	EPCI "Cœur de Bresse"
71198 - FLACEY-EN-BRESSE	EPCI "Cuiseaux Intercom"
71205 - FRANGY-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71206 - LA FRETTE	EPCI "Saône Seille Sâne"
71207 - FRETTERANS	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71208 - FRONTENARD	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71209 - FRONTENAUD	EPCI "Cuiseaux Intercom"
71213 - LA GENETE	EPCI "Saône Seille Sâne"
71234 - HUILLY-SUR-SEILLE	EPCI "Saône Seille Sâne"
71243 - JOUDES	EPCI "Cuiseaux Intercom"

71244 - JOUVENCON	EPCI "Saône Seille Sâne"
71246 - JUIF	EPCI "Cœur de Bresse"
71254 - LAYS-SUR-LE-DOUBS	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71256 - LESSARD-EN-BRESSE	EPCI "Portes de la Bresse"
71261 - LOISY	EPCI "Saône Seille Sâne"
71263 - LOUHANS-CHATEAURENAUD	EPCI "Cœur de Bresse"
71293 - MENETREUIL	EPCI "Saône Seille Sâne"
71295 - MERVANS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71300 - LE MIROIR	EPCI "Cuiseaux Intercom"
71303 - MONTAGNY-PRES-LOUHANS	EPCI "Cœur de Bresse"
71311 - MONTCONY	EPCI "Cœur de Bresse"
71314 - MONTJAY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71318 - MONTPONT-EN-BRESSE	EPCI "Saône Seille Sâne"
71319 - MONTRET	EPCI "Cœur de Bresse"
71326 - MOUTHIER-EN-BRESSE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71332 - ORMES	EPCI "Saône Seille Sâne"
71336 - OUROUX-SUR-SAONE	EPCI "Portes de la Bresse"
71351 - PIERRE-DE-BRESSE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71352 - LE PLANOIS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71357 - POURLANS	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71364 - LA RACINEUSE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71365 - RANCY	EPCI "Saône Seille Sâne"
71366 - RATENELLE	EPCI "Saône Seille Sâne"
71367 - RATTE	EPCI "Cœur de Bresse"
71373 - ROMENAY	EPCI "Saône Seille Sâne"
71379 - SAGY	EPCI "Cœur de Bresse"
71380 - SAILLENARD	EPCI "Bresse Revermont 71"
71386 - SAINT-ANDRE-EN-BRESSE	EPCI "Cœur de Bresse"
71396 - SAINT-BONNET-EN-BRESSE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71398 - SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE	EPCI "Portes de la Bresse"
71401 - SAINTE-CROIX	EPCI "Saône Seille Sâne"
71410 - SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE	EPCI "Cœur de Bresse"
71419 - SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71420 - SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	EPCI "Portes de la Bresse"
71454 - SAINT-MARTIN-DU-MONT	EPCI "Cœur de Bresse"
71484 - SAINT-USUGE	EPCI "Cœur de Bresse"
71489 - SAINT-VINCENT-EN-BRESSE	EPCI "Cœur de Bresse"
71506 - SAVIGNY-EN-REVERMONT	EPCI "Bresse Revermont 71"

71508 - SAVIGNY-SUR-SEILLE	EPCI "Saône Seille Sâne"
71514 - SENS-SUR-SEILLE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71516 - SERLEY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71519 - SERRIGNY-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71522 - SIMANDRE	EPCI "Saône Seille Sâne"
71523 - SIMARD	EPCI "Cœur de Bresse"
71528 - SORNAY	EPCI "Cœur de Bresse"
71534 - LE TARTRE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71538 - THUREY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71541 - TORPES	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71548 - TRONCHY	EPCI "Portes de la Bresse"
71558 - VARENNES-SAINT-SAUVEUR	EPCI "Cuiseaux Intercom"
71568 - VERISSEY	EPCI "Cœur de Bresse"
71580 - VINCELLES	EPCI "Cœur de Bresse"

Ce territoire accueille 66 827 habitants (source INSEE, population municipale 2013 publiée au 1<sup>er</sup> janvier 2016).

***L'arrêté préfectoral du 28 décembre 2016 modifie les statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne avec le passage, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de 6 à 4 communautés de communes dans le cadre de l'application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté le 29 mars 2016 par M. le Préfet de Saône-et-Loire.***

## SIÈGE

---

Le siège du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne est situé à la Maison de l'Information, de la Formation et de l'Emploi (MIFE), 4 Promenade des Cordeliers 71500 LOUHANS-CHATEAURENAUD.

## COMPÉTENCES

---

### TOURISME

---

Le Syndicat mixte est compétent en matière de tourisme suite à l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2009. Il a pour mission :

- d'assurer l'accueil et l'information des touristes en séjour sur le Pays de la Bresse bourguignonne ;

- d'organiser et d'assurer la promotion touristique du Pays de la Bresse bourguignonne, par le biais de la communication, l'animation, et la mise en marché de l'offre ;
- de participer à la coordination des interventions des différents partenaires du développement touristique local (« en lien avec la structure porteuse du Pays de la Bresse bourguignonne » : supprimé suite à l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2016).

Pour ce faire, le Syndicat Mixte a créé l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne qui est opérationnel depuis septembre 2010 sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial.

---

## AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

---

Le Syndicat mixte a pour mission l'élaboration, le suivi, et la révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale suite à l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2012. Cette compétence implique également le suivi des documents d'urbanisme locaux dans le périmètre du SCoT.

Par arrêté préfectoral du 5 juin 2015, un article 2 bis a été introduit dans les statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne : « Conformément à l'article R. 410-5 du code de l'urbanisme, dans le cadre de la réforme de l'application du droit des sols issue de la loi ALUR du 24 mars 2014 dont la première échéance est le 1<sup>er</sup> juillet 2015, et au regard de la compétence « Aménagement de l'espace » pour l'élaboration, le suivi et la révision d'un schéma de cohérence territoriale, une prestation de service est créée par le syndicat mixte pour l'instruction du droit des sols. Son fonctionnement fait l'objet d'une convention signée par chacune des communes ou, le cas échéant, des communautés de communes compétentes, successivement concernées ou volontaires sur le périmètre de la Bresse bourguignonne. Ce document précise notamment les relations financières des co-contractants. » Ainsi, en 2016, le Syndicat mixte a instruit les autorisations d'urbanisme pour 11 communes volontaires sur les 12 concernées et a préparé l'arrivée des 28 nouvelles communes concernées par la nouvelle échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (commune à carte communale) et/ou concernées par l'appartenance à une nouvelle communauté de communes de plus de 10 000 habitants.

---

## DÉVELOPPEMENT LOCAL

---

Le Syndicat mixte a acquis la compétence développement local suite à l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013, définie comme suit dans les statuts du Syndicat mixte :

« Réflexion stratégique et élaboration de la charte territoriale du Pays de la Bresse bourguignonne et mise en œuvre ou participation aux actions de développement et d'aménagement menées dans le cadre de la charte territoriale. »

## ÉLUS

---

### COMITÉ SYNDICAL

---

Le Syndicat mixte est présidé par Anthony VADOT et est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes de chacune des communautés de communes membres.

Le nombre de délégués est fonction de la population du groupement :

- groupement peuplé de moins de 7 000 habitants ..... 5 délégués
- groupement peuplé de 7 001 à 10 000 habitants ..... 6 délégués
- groupement peuplé de 10 001 à 13 000 habitants ..... 7 délégués
- groupement peuplé de 13 001 à 16 000 habitants ..... 8 délégués
- groupement peuplé de 16 001 à 19 000 habitants ..... 9 délégués
- groupement peuplé de plus de 19 000 habitants ..... 10 délégués

La population légale retenue pour le calcul du nombre de délégués est la population totale issue du dernier recensement général intervenu.

Selon cette répartition issue de l'arrêté préfectoral du 12 juin 2014, le comité syndical est composé de 40 délégués titulaires.

Chaque EPCI désigne autant de suppléants appelés à siéger en cas d'empêchement de titulaires.

Un changement est intervenu en 2016 avec l'arrivée de Jean-Luc CANET en tant que représentant suppléant de la communauté de communes du canton de PIERRE-DE-BRESSE suite à la démission, de tous ses mandats en fin d'année 2015, de Roland LACROIX.

***L'arrêté préfectoral du 28 décembre 2016 modifie les statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne avec une nouvelle composition du Comité syndical suite au passage, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de 6 à 4 communautés de communes dans le cadre de l'application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté le 29 mars 2016 par M. le Préfet de Saône-et-Loire. Ces 4 EPCI seront représentés par 37 délégués titulaires.***

### BUREAU SYNDICAL

---

Par délibérations n°2014-026 et 2014-028 du 19 mai 2014, le Bureau est, en 2016, composé du Président, des trois Vice-Présidents (avec délégation de pouvoirs par arrêté du Président) et de 9 autres membres :

**Président** : Anthony VADOT

**1<sup>ère</sup> vice-présidente** déléguée au tourisme en lien avec les travaux de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne : Nadine MOREY (+ délégation de signature)

**2<sup>ème</sup> vice-président** délégué au développement local pour la préparation et le suivi des programmes d'actions issus du projet de territoire (Charte de Pays) et des politiques territoriales des financeurs : Jacques GUITON

**3<sup>ème</sup> vice-présidente** déléguée à l'aménagement de l'espace pour l'élaboration, le suivi et la révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale : Françoise JACQUARD

**Les autres membres du Bureau** : Jocelyne MICHELIN, Sébastien JACCUSSE, Jocelyne EUVRARD, Daniel BERTIN, Jean-Michel LONGIN, Claudette JAILLET, Frédéric BOUCHET, Jean-Marc ABERLENC, Jean-Marc LEHRE

Fin 2016, les élus des nouvelles communautés de communes Bresse Louhannaise Intercom' et Terres de Bresse ont été convoqués le 5 janvier 2017 pour procéder à leur installation avec de nouveaux votes dont l'élection des représentants au sein du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

---

### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

---

Par délibération n°2014-037 du 19 mai 2014, le comité syndical a institué une commission d'appel d'offres à caractère permanent chargée, lors des procédures de marché publics, d'examiner les candidatures et d'attribuer les marchés. La CAO est composée du Président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

**Président** : Anthony VADOT

**Membres Titulaires** : Nadine MOREY, Jacques GUITON, Jocelyne EUVRARD, Daniel BERTIN, Jocelyne MICHELIN

**Membres suppléants** : Jean-Michel LONGIN, Philippe ROUTHIER, Frédéric BOUCHET, Claudette JAILLET, Jean-Marc LEHRE

---

### REUNIONS SYNDICALES

---

Par délibération n°2014-055 du 15 septembre 2014, le comité syndical a validé le règlement intérieur qui s'applique lors de ses réunions.

---

### COMITÉ SYNDICAL

---

Au cours de l'année 2016, le comité syndical s'est réuni cinq fois :

**LE 8 FEVRIER 2016 – 17H30 :**

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 14 décembre 2015
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Adoption du compte administratif 2015 du budget annexe « Instruction du droit des sols »
- Compte de gestion 2015 du budget annexe « Instruction du droit des sols »
- Affectation des résultats du budget annexe « Instruction du droit des sols »
- Vote du budget annexe « Instruction du droit des sols » 2016
- Validation de l'annexe financière 2016 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol et de l'avenant n°1 concernant les dossiers « accessibilité des ERP »
- Adoption du compte administratif 2015 du budget principal
- Compte de gestion 2015 du budget principal
- Affectation des résultats du budget principal
- Vote du budget principal 2016
- Vote de la participation des communautés de communes

- Approbation des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2015 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Approbation des budgets principal et annexe 2016 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC – Office de Tourisme
- Débat complémentaire sur les orientations du PADD du SCoT

#### *LE 2 MAI 2016 – 17H30 :*

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 8 février 2016
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
- Débat sur le Document d'Orientation et d'Objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale
- Lancement de la phase 4 du SCoT
- Validation du cahier des charges pour la mission d'accompagnement à la mobilisation des acteurs locaux, publics et privés, aux échelles intercommunales afin d'initier des démarches territoriales de transition énergétique de type TEPos
- Validation du rapport d'activité 2015 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
- Présentation du compte-rendu d'activité 2015 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Désignation des membres socioprofessionnels du comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme
- Validation de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un agent pour la communauté de communes Cœur de Bresse

#### *LE 11 JUILLET 2016 – 17H30 :*

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 2 mai 2016
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Avis sur le projet de révision du SCoT Bourg-Bresse-Revermont
- Schéma de Cohérence Territoriale
- Préparation du renforcement du service dédié à l'instruction du droit des sols
- Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)
- Recrutement d'un animateur pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne
- Contrat de ruralité
- Désignation des membres socioprofessionnels du comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme

#### *LE 10 OCTOBRE 2016 – 17H30 :*

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 11 juillet 2016

- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Arrêt du SCoT
- Modification des articles 1, 2 et 8 des statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne (communautés de communes membres, objet et constitution du comité syndical)
- Mise en conformité de la demande FEADeR 2014-2020 pour le financement de l'ingénierie 2016 du GAL LEADER
- Mise en conformité de la demande LEADER FEADeR 2014-2020 pour le financement de la mission TEPos

#### *LE 12 DECEMBRE 2016 – 17H30 :*

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 10 octobre 2016
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Elaboration du contrat de ruralité proposé par l'Etat
- Désignation des membres socioprofessionnels du comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme
- Présentation du plan d'actions 2017 de l'Office de Tourisme
- Convention d'occupation d'un local appartenant à la commune de CUISERY (bâtiment du Centre Social)
- Actualisation du tableau des effectifs du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne avec création d'un poste supplémentaire pour l'instruction du droit des sols
- Mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P.
- Décision modificative n°1 du budget annexe approuvé le 8 février 2016
- Décision modificative n°1 du budget principal approuvé le 8 février 2016
- Débat d'Orientation Budgétaire 2017
- Demande de subvention FEADeR pour l'ingénierie 2017 du GAL LEADER
- Demande de subvention Conseil Régional pour l'ingénierie 2017 du contrat territorial 2015-2017
- Demande de subvention FEADeR pour l'ingénierie 2017 consacré au développement fluvestre
- Sollicitation des crédits d'ingénierie mobilisables dans un contrat de ruralité

---

### BUREAU SYNDICAL

---

Le Bureau s'est réuni à cinq reprises,

#### *LE 25 JANVIER 2016 – 16H00 :*

- Préparation du comité syndical du 8 février 2016
- Point de situation présentations DOO SCoT dans les communautés de communes
- Point de situation de la mise en œuvre des 3 dispositifs signés avec la Région
- Informations sur réunion de travail TEPCV du 15 décembre avec M. le Sous-Préfet de LOUHANS

- Informations sur réunion du 12 janvier 2016 avec DT71 de l'ARS
- Gestion courriers et invitations reçues

#### *LE 18 AVRIL 2016 – 16H00 :*

- Choix du copieur pour remplacer l'existant arrivant en fin de location
- Préparation du comité syndical du 2 mai 2016
- Evolution du comité syndical suite à l'application, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, du SDCI arrêté le 29 mars 2016 par M. le Préfet de Saône-et-Loire
- Gestion courriers et invitations reçus

#### *LE 27 JUIN 2016 – 16H00 :*

- Préparation du comité syndical du 11 juillet 2016
- Organisation pour les auditions du 6 juillet 2016 concernant la « mission TEPos » financée par le Conseil Régional au titre du contrat territorial et par le FEADeR LEADER
- Gestion courriers et invitations reçus

#### *LE 12 SEPTEMBRE 2016 – 16H00 :*

- Recherche d'un bureau pour le futur animateur du Contrat Local de Santé et poursuite de la réflexion sur la mutualisation
- Auditions ADS à organiser suite à l'offre d'emploi publiée le 26 juillet
- Préparation du comité syndical du 10 octobre 2016
- Gestion courriers et invitations reçus

#### *LE 21 NOVEMBRE 2016 – 16H00 :*

- Point de situation délibérations des 6 communautés de communes pour la modification des statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
- Préparation du comité syndical du 12 décembre 2016
- Gestion courriers et invitations reçus

Des informations sont également envoyées par courriels.

## **LE PERSONNEL ET LES MOYENS**

---

Comme convenu lors du DOB 2016, une procédure de recrutement est intervenue après le vote du budget primitif 2016 pour le remplacement de Jérémie MALLERY et des auditions ont eu lieu le 4 mai 2016 mais les dysfonctionnements du programme LEADER, l'épuisement de l'enveloppe financière attribuée dans le cadre de la programmation 2016 du contrat territorial et les besoins de personnel sur d'autres missions n'ont pas permis de confirmer ce 1 ETP dédié à la transition énergétique à 50% sur LEADER et à 50% sur contrat territorial.

Ce poste, vacant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015, a été utilisé pour le recrutement lié à l'élaboration et à l'animation du Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse

bourguignonne avec des auditions effectuées le 3 novembre 2016 sur la base de la présélection effectuée par l'ARS parmi les 25 candidatures reçues.

Suite à la création de 2 postes et aux recrutements effectués dans l'année pour l'instruction du droit des sols avec une présélection et des auditions respectivement réalisées le 12 et le 28 septembre 2016, le tableau des effectifs du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a été actualisé par délibération n°2016-048 du 12 décembre 2016 :

<b>FONCTION</b>	<b>CADRE D'EMPLOI OU GRADE MINIMUM</b>	<b>CADRE D'EMPLOI OU GRADE MAXIMUM</b>
<b>Emplois permanents à temps complet :</b>		
Chef de projet	Attaché	Attaché principal
Urbaniste Chargé(e) de mission SCoT	Rédacteur / Technicien territorial	Attaché / Ingénieur territorial
Chargé(e) de mission	Rédacteur / Technicien territorial	Attaché / Ingénieur territorial
Chargé(e) de mission animateur Santé	Rédacteur	Attaché
4 Agent instructeur ADS	Adjoint administratif / adjoint technique	Rédacteur / technicien
<b>Emploi permanent à temps non complet 21 heures ½ :</b>		
Gestionnaire	Adjoint administratif 2° classe	Rédacteur principal 1 <sup>er</sup> classe

Au 31 décembre 2016, les agents du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sont :

- Sébastien RAVET, chef de projet (CDI de droit public suite à l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013)
- Dorothee DION, ingénieur principal, chargée de mission SCoT
- Nicolas SAUTEL, ingénieur principal, chargé de mission
- Céline BONNARDOT, adjointe administrative principal, agent instructeur ADS (intégration au 1<sup>er</sup> juillet 2016 suite à la période de 12 mois de détachement avec la DDT de Saône-et-Loire)
- Aurélie TOUZOT, rédacteur, agent instructeur ADS
- Anne-Marie VOISIN, gestionnaire (CDI de droit public suite à l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013).

Suite aux auditions et entretiens effectués au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2016, des confirmations de recrutement ont été envoyées à :

- Charlotte CORDELIER, chargée de mission pour l'élaboration et l'animation du Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne (contractuelle en

CDD) avec un bureau situé à CUISERY dans les locaux du Centre d'Animation Sociale et Culturelle

- Virginie TRULLARD, adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, agent instructeur ADS (dans le cadre d'une mutation avec la commune de BRANGES)
- Aurélie LONGEPIERRE, rédacteur, agent instructeur ADS (dans le cadre d'une mutation avec la commune de MERVANS).

Les réunions d'équipe sont fréquentes notamment pour identifier les demandes de décisions et d'avis à soumettre aux élus lors de leurs réunions de Bureau et de comité syndical.

La finalisation du Document Unique pour les risques professionnels a fait l'objet d'une réunion de travail qui a eu lieu le 16 mars 2016 avec le représentant du Centre de Gestion. Au 31 décembre 2016, le DU n'était pas finalisé.

Le 28 septembre 2016, un courrier a été envoyé aux 88 communes et à leurs groupements pour la recherche de compétences au sein des Mairies dans le cadre de la structuration administrative du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne. Les réponses ont été analysées lors de la réunion de Bureau du 21 novembre 2016 et **ce besoin en renfort administratif** a été identifié lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2017 présenté le 12 décembre 2016 aux élus.

Le comité technique du Centre de Gestion a été saisi pour avis suite à la délibération n°2016-049 du 12 décembre 2016 relative au RIFSEEP applicable au 1<sup>er</sup> avril 2017. L'élaboration du RIFSEEP a été confiée au Centre de Gestion avec des réunions de travail qui ont eu lieu le 24 août et le 15 novembre 2016.

## 2. FINANCES ET FISCALITÉ

### BUDGET ANNEXE « INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS »

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2016

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b>	Section de fonctionnement	83 447.17	83 447.17	0.00
	Section d'investissement	1 012.20	1 012.20	0.00
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	-	-	-
	Report en section d'investissement (001)	-	-	-
<b>TOTAL (REALISATIONS + REPORT)</b>		<b>84 459.37</b>	<b>84 459.37</b>	<b>0.00</b>

Détails par chapitre :

<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Réalisé 2014</b>	<b>Réalisé 2015</b>	<b>Réalisé 2016</b>
<i>Dépenses</i>			
011 Charges courantes	-	172.95	4 463.75
012 Personnel	-	39 348.58	78 983.42
014 Atténuation de produits	-	0.00	0.00
65 Autres charges	-	0.00	0.00
66 Charges financières	-	0.00	0.00
67 Charges exceptionnelles	-	0.00	0.00
042 Dotations aux amortissements	-	0.00	
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>-</b>	<b>39 521.53</b>	<b>83 447.17</b>
<i>Recettes</i>			
70 Produits de service	-	4 683.09	12 890.05
73 Impôts et taxes	-		
74 Dotations et particip.	-	34 838.45	70 557.12
75 Autres produits	-	0.00	0.00
76 Produits financiers	-	0.00	0.00
77 Produits exceptionnels	-	0.00	0.00
<b>TOTAL recettes</b>	<b>-</b>	<b>39 521.54</b>	<b>83 447.17</b>

Les recettes proviennent des participations des 11 communes concernées et de la communauté de communes Cœur de Bresse pour la mise à disposition à 50% d'un agent jusqu'au 31 mai 2016 puis 40% jusqu'au 30 septembre 2016. Les principales dépenses sont les charges de personnel et la maintenance du logiciel R'ADS et SIMAP.

<b>Section Investissement</b>	<b>Réalisé 2014</b>	<b>Réalisé 2015</b>	<b>Réalisé 2016</b>
<i>Dépenses</i>			
20 Immobilisations incorporelles	-	11 584.00	0.00
21 Immobilisations corporelles	-	0.00	1 012.20
13 Subventions d'investissement reçues	-	0.00	0.00
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>-</b>	<b>11 584.00</b>	<b>1 012.20</b>
<i>Recettes</i>			
10 Dotation fonds divers et réserves	-	0.00	0.00
13 Subventions investissement reçues	-	11 584.00	1 012.20
40 Amortissement des immobilisations	-	0.00	0.00
<b>TOTAL recettes</b>	<b>-</b>	<b>11 584.00</b>	<b>1 012.20</b>

En **section d'investissement**, les dépenses correspondent au reste à payer 2016 suite à l'acquisition des logiciels R'ADS pour l'instruction et SIMAP pour la cartographie. Les recettes proviennent d'une subvention du budget principal.

## PARTICIPATION DES 11 COMMUNES ADHERENTES

commune	Dossiers 2016 traités (du 15/12/15 au 15/12/2016)	Equivalents PC	Coût participation ADS 2016
BRANGES	126	64,3	9 121,39
CUISERY	48	37,6	5 333,81
LOUHANS-CHATEAURENAUD	199	147,9	20 980,62
MONTPONT-EN-BRESSE	36	22,3	3 163,41
MONTRET	20	14,4	2 042,74
ORMES	28	16,6	2 354,82
SAINTE-CROIX	25	18,5	2 624,35
SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE	21	12,3	1 744,84
SAINT-USUGE	69	26,4	3 745,02
SIMANDRE	72	47,2	6 695,64
SORNAY	40	31	4 397,56
<b>TOTAL</b>	<b>684</b>	<b>438,5</b>	<b>62 204,20</b>

Le calcul des équivalents PC est calculé comme suit :

- 1 CU d'information vaut 0,2
- 1 CU opérationnel vaut 0,4
- 1 Déclaration Préalable vaut 0,7
- 1 Permis de Démolir vaut 0,8
- 1 Permis d'Aménager vaut 1,2
- 1 Autorisation de Travaux pour ERP vaut 0,8

Deux acomptes, calculés sur la base du nombre de dossiers traités en 2015, ont été payés en avril et en août 2016 par chaque commune. En décembre 2016, les communes ont été destinataires d'un titre de recettes pour paiement du solde 2016 sur la base des dossiers réellement traités pour la commune.

## BUDGET PRINCIPAL

### COMPTE ADMINISTRATIF 2016

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b>	Section de fonctionnement	592 098.66	487 488.75	104 609.91
	Section d'investissement	76 340.20	132 978.30	56 638.10
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)		169 271.69	169 271.69
	Report en section d'investissement (001)	13 786.85		-13 786.85
<b>TOTAL (REALISATIONS + REPORT)</b>		<b>682 225.71</b>	<b>789 738.74</b>	<b>107 513.03</b>

Détails par chapitre :

<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Réalisé 2014</b>	<b>Réalisé 2015</b>	<b>Réalisé 2016</b>
<i>Dépenses</i>			
011 Charges courantes	57 343,73	65 187.34	46 494.11
012 Personnel	161 800,96	217 458.54	198 802.98
014 Atténuation de produits	61 904,03	62 072.08	61 127.48
65 Autres charges	207 820,40	224 922.06	229 953.64
66 Charges financières	0,00	0.00	0.00
67 Charges exceptionnelles	0,00	0.00	0.00
042 Dotations aux amortissements	9 215,40	23 640.23	55 720.45
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>498 084,52</b>	<b>593 280.25</b>	<b>592 098.66</b>
<i>Recettes</i>			
13 Atténuation de charges		402.30	597.00
70 Produits de service	0,00	0.00	0.00
73 Impôts et taxes	61 904,03	62 072.08	61 127.48
74 Dotations et particip.	568 239,26	565 247.03	407 586.27
75 Autres produits	0,00	0.00	0.00
77 Produits exceptionnels	1 736,41	10 074.00	0.00
042 Dotations aux amortissements	0,00	0.00	18 178.00
<b>TOTAL recettes</b>	<b>631 879,70</b>	<b>637 795.41</b>	<b>487 488.75</b>

Les recettes proviennent des participations des 6 communautés de communes membres, de la taxe de séjour, du Conseil Régional (contrat territorial 2015-2017) et de l'ARS dans le cadre du recrutement d'un agent pour l'élaboration du Contrat Local de Santé.

Les principales dépenses sont la subvention à l'EPIC-Office de Tourisme, le reversement de la taxe de séjour, les charges de personnel (SCoT + « Pays ») et les charges courantes (locations et charges des bureaux à la MIFE, copieur, machine à affranchir, réseaux, etc.)

<b>Section Investissement</b>	<b>Réalisé 2014</b>	<b>Réalisé 2015</b>	<b>Réalisé 2016</b>
<i>Dépenses</i>			
20 Immobilisations incorporelles	62 974,20	81 456.00	39 150.00
204 Subventions d'équipement versées	-	11 584.00	1 012.20
21 Immobilisations corporelles	5 489,92	12 615.08	0.00
13 Subventions d'investissement reçues	-	10 074.00	18 000.00
40 Opérations d'ordre (subv. d'investis)	0,00	0.00	18 178.00
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>68 464,12</b>	<b>115 729.08</b>	<b>76 340.20</b>
<i>Recettes</i>			
10 Dotation fonds divers et réserves	39 238,39	45 823.72	50 257.85
13 Subventions investissement reçues	50 370,00	40 520.00	27 000.00
40 Amortissement des immobilisations	9 215,40	23 640.23	55 720.45
<b>TOTAL recettes</b>	<b>98 823,79</b>	<b>109 983.95</b>	<b>132 978.30</b>

En **section d'investissement**, les dépenses correspondent aux charges liées à l'élaboration des phases de DOO et d'arrêt du SCoT. Les recettes proviennent du FCTVA, de l'affectation du résultat 2015, du versement de la subvention du Conseil Départemental (9 000 euros) pour l'élaboration du SCoT et des amortissements des immobilisations (SCoT + mobilier + matériel informatique).

## PARTICIPATION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Communautés de communes	Pop. Muni. 2016	Proposition par habitant en 2016 (tourisme)	Sous-total compétence Tourisme	Proposition par habitant en 2016 (SCoT)	Sous-total compétence SCoT	Proposition par habitant en 2016 (dvpt local)	Sous-total compétence dvpt local	Participation 2016
Coeur de Bresse	21 087	3,35	70 641,45	1,00	21 087	1,06	22 352,22	<b>114 080,67</b>
Saône Seille Sâne	13 397	3,35	44 879,95	1,00	13 397	1,06	14 200,82	<b>72 477,77</b>
Bresse Revermont 71	9 780	3,35	32 763,00	1,00	9 780	1,06	10 366,80	<b>52 909,80</b>
Portes de la Bresse	9 251	3,35	30 990,85	1,00	9 251	1,06	9 806,06	<b>50 047,91</b>
Cuiseaux Intercom	6 772	3,35	22 686,20	1,00	6 772	1,06	7 178,32	<b>36 636,52</b>
canton de Pierre-de-Bresse	6 540	3,35	21 909,00	1,00	6 540	1,06	6 932,40	<b>35 381,40</b>
	66 827		223 870,45		66 827		70 836,62	<b>361 534,07</b>

En 2016, la part de la participation pour la compétence « Tourisme » est de 3,35 euros par habitant contre 3,20 en 2015.

La participation pour la compétence « SCoT » a été maintenue à 1 euro par habitant comme en 2015 même si le plan de financement prévisionnel prévoyait 1,50 euro dès 2014.

La part « développement local » des communautés de communes a été maintenue à 1,06 euros (identique à ce que le Pays associatif a appliqué entre 2005 et 2013).

## TAXE DE SÉJOUR RÉCOLTÉE EN 2016

<u>Communautés de communes</u>	<u>Taxe de séjour récoltée</u>	<u>Pourcentage de la taxe de séjour totale</u>	<i>Rappel 2015</i>
Cœur de Bresse	18 757.70	30.69%	29,36
Saône Seille Sâne	7 431.40	12.16%	13,33
Bresse Revermont 71	7 380.44	12.07%	11,58
Portes de la Bresse	1 298.80	2.12%	2,44
Cuiseaux Intercom'	20 903.60	34.20%	32,61
Canton de Pierre-de-Bresse	5 355.54	8.76%	10,68
<b>TOTAL</b>	<b>61 127.48</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Suite à des sollicitations d'hébergeurs, transmises à partir d'octobre 2015 par le Trésor Public, le président du Syndicat Mixte a donné un accord global pour que les paiements de la taxe de séjour puissent se faire en plusieurs fois à condition que les encaissements interviennent dans le cadre d'un seul exercice budgétaire. Cela a été le cas en 2016.

**L'appel au reversement de la taxe de séjour** a eu lieu par courrier du 5 avril 2016 envoyé à plus de 160 hébergeurs recensés avec un rappel envoyé le 2 juin 2016. La même démarche a eu lieu le 7 octobre avec un rappel le 29 novembre 2016.

Comme le prévoit la nouvelle législation en vigueur, des **misés en demeure** ont été envoyées en lettres recommandées le 2 juin à 12 hébergeurs et le 30 novembre 2016 à 13 hébergeurs.

D'autres échanges ont eu lieu avec les hébergeurs dont un courrier envoyé le 14 octobre 2016 à une personne qui a un hébergement AirBnB.

Ces courriers sont préparés par l'Office de Tourisme et sont envoyés par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

### 3. LES ACTIONS MENÉES EN 2016

---

#### TOURISME

---

La compétence tourisme est confiée à **l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne présidé en 2016 par Stéphane GROS. L'Office de Tourisme est dirigé par Mélodie VINCENT-JANNIN et basé place Saint Jean à LOUHANS.**

Le Syndicat Mixte a instauré la taxe de séjour sur le territoire du Pays le 1<sup>er</sup> juillet 2010. **En 2016, celle-ci s'est élevée à 61 127,48 euros** contre **62 072,08** en 2015. Cette différence de 944.60 euros s'explique par des reversements effectués tardivement, sur l'année 2017. Cette taxe est entièrement reversée à l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne et s'ajoute à la subvention de fonctionnement versée par le Syndicat Mixte qui, en 2016, s'est élevée à 225 000 euros.

**Conformément au Code du Tourisme**, le comité syndical a délibéré ou a pris acte des points suivants en 2016 :

- Approbation des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2015 de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne (8 février)
- Approbation des budgets principal et annexe 2016 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne (8 février)
- Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC – Office de Tourisme (8 février)
- Présentation du compte-rendu d'activité 2015 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne (2 mai)
- Désignation des membres socioprofessionnels du comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme (2 mai, 11 juillet et 12 décembre)
- Présentation du plan d'actions 2017 de l'Office de Tourisme (12 décembre)

**Le 14 décembre 2016, le message suivant a été envoyé aux 88 communes et à leurs groupements :** « Alors que ce lundi 12 décembre 2016, l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, présidé par Stéphane GROS et dirigé par Mélodie VINCENT-JANNIN, a présenté son plan d'actions 2017 aux membres du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne présidé par Anthony VADOT, ce dernier vous rappelle que de nombreuses informations touristiques (dont les manifestations locales) sont disponibles sur le site [www.bresse-bourguignonne.com](http://www.bresse-bourguignonne.com) entièrement renouvelé ces derniers mois.

Cela peut faire l'objet d'une communication dans les bulletins d'informations des communes et des communautés de communes. »

Au 31 décembre 2016, **les 10 élus du Syndicat mixte membres du comité de direction** sont Jocelyne MICHELIN, Françoise JACQUARD, Jocelyne EUVRARD, Christine BOURGEOIS, Claudette JAILLET, Anthony VADOT, Frédéric BOUCHET, Stéphane BESSON, Nadine MOREY et Stéphane GROS ; **les 9 membres socioprofessionnels, nommés par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne** sont Christelle GIOT, Dominique TAVERNIER, Pascal TOUVREY, Martin HARTMAN, Joseph ENTREMONT, Marie-Rose COULON, Didier DECHAMP, Annie BLETON-RUGET et Jean-Paul BOURDON.

## AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

---

### LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

---

#### RAPPEL

Pour rappel, le Syndicat mixte est devenu compétent en matière de SCoT le 16 octobre 2012, l'arrêté de périmètre a été publié le 24 octobre 2012 et le comité syndical a prescrit l'élaboration du SCoT par délibération le 26 novembre 2012.

Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique à l'échelle d'un large bassin de vie dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour différentes politiques, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, d'aménagement commercial, d'environnement... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents suivants : plans locaux d'urbanisme (PLU) intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU) ou cartes communales.

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

Les paiements effectués en 2016 sont :

- 13 482.00 € pour CITADIA conseil (urbanisme)
- 6 390.00 € pour EVEN conseil (environnement)
- 7 812.00 € pour Aire Publique (communication concertation)
- 11 466.00 € pour ADDEN Avocats

- 3 799.00 € pour la parution des annonces des réunions publiques, la reprographie d'une quinzaine de dossiers transmis aux personnes publiques associées, les frais d'envois postaux de ces dossiers et la provision de l'indemnisation des commissaires enquêteurs.

### *LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)*

**Le PADD** a fait l'objet en 2016 d'un **débat complémentaire** défini par l'article L. 122-7 du Code de l'Urbanisme lors du comité syndical réuni le 8 février 2016. Le résumé en est le suivant :

- o Suppression des temps de déplacements entre pôles et communes alentour.
- o Reprise des chiffres de la consommation d'espace à vocation économique.
- o Redéfinition des typologies d'urbanisation.

Ce débat complémentaire a été nécessaire car après plusieurs présentations du Document d'Orientation et d'Objectifs aux élus locaux et aux services de l'Etat, il est apparu qu'il convenait de préciser ou de modifier les éléments ci-dessus.

### *LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS*

La définition du Document d'Orientation et d'Objectifs a fait l'objet des réunions et ateliers suivants en 2016 :

- **5 présentations en communauté de communes** (après celle de Bresse Revermont 71 le 17 décembre 2015) :
  - o Cuiseaux Intercom' le 13 janvier 2016
  - o Portes de la Bresse le 18 janvier 2016
  - o Canton de Pierre-de-Bresse le 26 janvier 2016
  - o Cœur de Bresse le 1<sup>er</sup> février 2016
  - o Saône Seille Sâne le 4 février 2016
- **Une conférence avec les Personnes Publiques Associées et partenaires** le 16 mars 2016.
- **Une réunion de travail avec la DDT 71** le 8 avril 2016.
- **Une présentation en** comité syndical du 2 mai 2016.
- **Une réunion publique** le 23 mai 2016 à LOUHANS-CHATEAURENAUD avec annonce dans la presse locale : 80 participants.
- **Une table ronde Inter-SCoT** le 13 juin 2016 à LOUHANS-CHATEAURENAUD avec les SCoT du Chalonnais, du Mâconnais, du Lédonien et de Bourg-Bresse-Revermont : 15 participants.

En décembre 2016, **2 nouveaux panneaux SCoT** (roll-up) ont été conçus pour présenter les choix du DOO. **Une lettre d'information InfoSCoT n°4** était en cours de validation au 31 décembre 2016.

Les pages SCoT du site Internet <http://www.pays-bresse-bourguignonne.com> ont été régulièrement actualisées avec la mise en ligne d'actualités, d'informations et de documents.

### *ARRET ET ENQUETE PUBLIQUE*

L'engagement de la phase 4 du projet de SCoT pour l'arrêt eu lieu lors du **comité syndical du 2 mai 2016** par 35 voix pour, 1 abstention et 0 contre.

Les réunions et ateliers de travail suivants ont été organisés :

- **Un comité de relecture le 29 juillet 2016**, suite au report de l'arrêt du SCoT lors du comité syndical du 11 juillet 2016, afin d'ajuster certains termes pour laisser plus de latitude aux communes ou aux EPCI, lors de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi, carte communale)
- **L'arrêt** défini par l'article L.143-20 a eu lieu lors du comité syndical du 10 octobre 2016 par 31 voix pour, 4 abstentions et 2 contre.

Par un courrier daté du 3 novembre 2016, les 6 communautés de communes et les 88 communes ont été invitées à afficher cette délibération d'arrêt pendant 1 mois minimum.

Conformément à l'article L.143-20 du Code de l'Urbanisme, le projet de SCoT a été transmis aux 204 personnes publiques associées, communes et communautés de communes du territoire, territoires voisins, partenaires et membres du Conseil de développement qui ont eu 3 mois pour délivrer un avis, considéré comme favorable une fois le délai dépassé.

L'audition du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne devant la Commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a eu lieu le 16 décembre 2016.

**En lien avec ces travaux, il y a, notamment, eu :**

- Les échanges avec la commune de ROMENAY suite à la présentation du DOO effectuée en communauté de communes Saône Seille Sâne.
- La transmission aux 88 communes, le 28 avril 2016, de la carte des formes urbaines (bourg, hameaux, habitat linéaire...) ainsi que la carte de la trame verte et bleue issue du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).
- Une réunion le 17 mai à MONTRET pour discuter de la compatibilité du PLU avec le SCoT puis des échanges sur l'identification des pôles de proximité.
- Une réponse au courrier de la commune de SAILLENARD suivi d'une rencontre avec le maire le 2 juin.
- Une réponse au courrier de la communauté de communes du canton de Pierre concernant la position des élus vis à vis du SCOT.
- L'avis favorable sur le projet de révision du SCoT Bourg-Bresse-Revermont délivré le 11 juillet 2016 par le comité syndical (participation à la réunion PPA le 10 mars 2016).
- Et les avis favorables sur le marché « *Accompagnement dans la mise en place d'une Stratégie Locale de l'Habitat* » initié sur Cuiseaux Intercom' et étendu sur Cœur de Bresse (participation au comité technique des 13 septembre et du 7 décembre 2016, un retour de remarques suite à la réunion du 18 novembre et participation à une réunion PPA le 16 décembre).

### RESEAUX SCOT

Le Syndicat mixte est membre du « **réseau SCOT et PLUi** » piloté par la DDT 71. Une journée d'échanges à CHALON-SUR-SAONE a lieu en 2016 :

- 20 octobre avec à l'ordre du jour « Le paysage »

Le Syndicat mixte est membre du « **réseau SCOT / PLUi et PCET** » piloté par la Région Bourgogne Franche Comté. Une journée d'échanges a lieu à BESANCON en 2016 :

- 12 mai avec à l'ordre du jour : « déclinaison des objectifs Energie-Climat »

### AUTRES REUNIONS

D'autres réunions ont eu lieu sur le **PAPI Saône** (29 janvier à CHALON-SUR-SAONE), le « *Changement climatique et ressource en eau* » (25 mars à DIJON), « *Vers un observatoire régional de la consommation de l'espace* » (31 mars à DIJON), la présentation du **SDAGE RMC 2016-2021** (6 juillet à DOLE), le **comité technique Habiter Mieux** (7 septembre à MACON) et le **comité de bassin de l'Agence Eau RMC** sur la SOCLE, annexe du SDAGE, et la mise en œuvre de la GEMAPI (5 octobre à DOLE).

---

### SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX

---

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, il y a sur le territoire 31 communes au RNU et 57 communes dotées d'un document d'urbanisme approuvé ou en cours d'élaboration / révision avec 7 PLU et 1 PLUi en cours d'élaboration.**

**Au cours de l'année 2016, le Syndicat mixte a joué son rôle d'accompagnement des communes pour la planification urbaine et en tant que Personne Publique Associé à l'élaboration des documents d'urbanisme locaux avec :**

#### **Le rôle du Syndicat mixte porteur de SCOT dans le Code de l'urbanisme :**

- Le Syndicat mixte est associé à l'élaboration des PLU (Personne Publique Associée)
- Le PLU doit être compatible avec le SCOT
- La délibération de prescription du PLU est notifiée au Syndicat mixte
- Le Syndicat mixte est consulté à sa demande pendant l'élaboration du PLU
- Le projet de PLU arrêté est soumis pour avis au Syndicat mixte
- Le projet de modification du PLU est notifié au Syndicat mixte

- Des courriers envoyés aux communes de SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE, d'ORMES et de SAINT-USUGE, SIMARD pour l'association à l'élaboration des PLU ; la communauté de communes Les Portes de la Bresse a également été destinataire pour son PLUi
- Un avis sur le projet de modification du PLU de CUISEAUX et une réunion sur la compatibilité du PLU avec le SCOT le 28 septembre 2016 à LOUHANS.
- La réunion PPA PLU DOMMARTIN-LES-CUISEAUX du 12 avril 2016 suite à l'enquête publique
- L'élaboration du PLU de SAINT-VINCENT-EN-BRESSE avec une rencontre avec le maire le 11 mai 2016 et deux réunions le 13 mai et le 8 novembre.
- La relecture et des conseils pour la rédaction du cahier des charges et une réunion d'accompagnement pour le marché du PLU de BRANGES le 13 mai 2016
- La relecture et des conseils pour la rédaction du cahier des charges et une réunion d'accompagnement pour la rédaction du marché du PLU de SAINT-USUGE le 14 mars 2016
- La relecture et des conseils pour la rédaction du cahier des charges et une réunion pour le lancement du marché de révision de la carte communale de BRIENNE le 19 mai
- Une réunion de lancement du PLU de SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE le 14 juin 2016 et la présentation du diagnostic le 3 novembre 2016
- La participation à l'élaboration du PLUi Portes de la Bresse avec l'atelier TVB du 25 octobre 2016 à l'ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE et la présentation du diagnostic le 1<sup>er</sup> décembre 2016 à SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN.
- La participation aux réunions du PLU LOUHANS-CHATEAURENAUD les 26 avril, 17 mai, 11 octobre, 5 décembre et 20 décembre.

Une réflexion a été engagée sur la méthode à suivre pour rendre les avis du Syndicat mixte, et notamment après l'approbation du SCoT, compte tenu du délai de 3 mois pour rendre l'avis. L'idée de la création d'un groupe de travail ou d'une « commission urbanisme » a été étudiée.

---

## L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

---

En 2016, le fonctionnement de la prestation de service a fait l'objet :

- **De l'agencement finalisé** du local de 29m<sup>2</sup> pour le stockage des dossiers
- De l'accompagnement des pétitionnaires notamment les commerçants lors **de permanences pour l'accessibilité des ERP** les 7 mars, 31 mars, 4 avril, 28 avril, 3 juin, 27 juillet, 23 septembre, 14 octobre, 18 novembre et 9 décembre.
- **De la participation aux réunions d'information de la DDT** à Mâcon les 25 janvier, 28 janvier, 29 février, 26 septembre et 12 décembre.
- **Des formations** suivantes :
  - 27 et 28 janvier (Les dispositions communes aux permis),
  - 2 et 3 février (Les certificats d'urbanisme)
  - 9, 10 et 11 février (Les constructions)
  - 1<sup>er</sup> et 2 mars (Les permis d'Aménager),
  - 3 mars (les contentieux en urbanisme),
- **De réunions dans les mairies** de CUISERY (21 mars pour centre équestre et 20 juin pour démonstration du logiciel R'ADS), BRANGES (30 juin 2016 pour démonstration du logiciel R'ADS, 2 septembre et 3 octobre pour projet SEMCODA), LOUHANS-CHATEAURENAUD (19 janvier et 22 janvier pour projet 50 logements senior, 1<sup>er</sup> avril pour permis de construire un bureau pour artisan, 24 mai pour démonstration du logiciel R'ADS, 14 juin pour permis de construire immeuble « les docks », 4 et 11 octobre pour divers dossiers), SIMANDRE (28 juin), SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE (22 janvier), MONTRET (12 février et 27 mai pour projet poulaillers et épinette), SAINT-USUGE (3 mai), MONTPONT-EN-BRESSE (17 mai et 22 décembre pour projet maison en entrée de bourg) et SORNAY (14 et 20 janvier)
- **De réunions avec les communes** d'ORMES (14 janvier pour CU en face de salle des fêtes), SAINTE-CROIX (9 janvier pour lotissement communal) à la MIFE.
- **De renseignements** aux maires, aux agents des mairies, aux pétitionnaires et aux architectes et constructeurs par téléphone ou accueil physique
- **De récolements** (20 mai pour AquaBresse).
- De l'organisation **d'une réunion d'information** le 30 mai 2016, entre les 11 communes bénéficiaires de la prestation de service depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et les 28 nouvelles communes concernées par la nouvelle échéance de la loi ALUR de mars 2014 et/ou par l'application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale issu de la Loi NOTRe d'août 2015.
- De l'organisation **d'une réunion de travail** le 24 octobre 2016 avec les 28 nouvelles communes et les 4 intercommunalités concernées par l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- **De la commande de mobilier, d'équipement informatique et de logiciels** pour l'arrivée de 2 nouveaux agents.
- **d'un courrier aux maires des 11 communes** le 19 décembre 2016 pour l'explication du solde 2016.

- Et la planification **d'une réunion de travail sur la caducité des POS au 27 mars 2017** pour BRANGES, SAINT-USUGE, SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE, ORMES et LOUHANS-CHATEAURENAUD.

**Ce sont ainsi 684 dossiers** qui ont été traités en 2016 (soit 438,5 équivalents PC) par le personnel du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

Au niveau de l'accueil, les locaux du Syndicat mixte ne sont pas adaptés à l'accueil physique des pétitionnaires (pas de banque d'accueil, pas de lieu d'attente...). Il est indispensable que ce soit les mairies qui accueillent les usagers, appellent si besoin le service instructeur en présence du pétitionnaire pour des questions plus précises ou organisent un rendez-vous dans les locaux de la mairie.

## DEVELOPPEMENT LOCAL

---

### LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT FLUVESTRE DE LA SEILLE NAVIGABLE

---

Suite à la signature du contrat de développement fluvestre le 30 novembre 2015 entre le Syndicat mixte, la Région et V.N.F, **le Syndicat mixte a transmis le 08 février 2016 à l'ensemble des communes riveraines de la Seille navigable, des communautés de communes concernées et des partenaires, le dossier du contrat (65 envois)**. La mise en œuvre du plan d'actions en faveur du développement de projets sur et autour de la voie d'eau s'est poursuivie activement en 2016.

Le Syndicat mixte, en tant que structure animatrice du contrat, a aidé les porteurs de projet sur les aspects techniques, financiers et sur l'assistance au montage des dossiers de demande de subvention.

**A ce titre, le chargé de mission a participé à plusieurs réunions de travail pour le suivi des projets :**

- Le 13 janvier à LOUHANS entre la ville et le Syndicat concernant 3 projets envisagés par la commune : AMO pour un plan d'eau écologique, l'aménagement d'une plage d'embarquement pour les canoës et l'automatisation des dispositifs de fluides au port,
- Le 14 janvier à LA TRUCHERE entre la commune, le CAUE de Saône et Loire et le Syndicat mixte pour le réaménagement de l'aire de stationnement de la halte nautique,
- Le 19 janvier à BRANGES concernant la création d'une passerelle au-dessus de la Seille au niveau du square des Américains et l'aménagement d'un sentier pour rejoindre le Bourg,
- Le 17 février à LOUHANS entre les services de la ville et le Syndicat pour l'automatisation des dispositifs de fluides au port de LOUHANS,
- Le 26 avril à DIJON entre le Syndicat mixte, la Région et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne pour l'aménagement d'un sentier de découverte nature pour les personnes en situation de handicap au niveau des Près de MENETREUIL. Cette réunion a permis de faire un point précis sur l'aménagement des vannages de l'Etang Fouget au niveau de la Réserve Naturelle de RATENELLE,
- Et le 24 mai à CUISERY entre la communauté de communes Saône Seille Sâne, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et le Syndicat mixte pour finaliser le plan de financement du projet des Près de MENETREUIL.

**A partir du second semestre 2016, le Syndicat mixte a réalisé une mission d'AMO concernant le projet phare du contrat qui est l'aménagement d'un itinéraire cyclo-pédestre le long de la Seille navigable.** A ce titre, le chargé de mission a procédé à des relevés de terrain fin août (25 août sur le secteur de RANCY, le 26 août sur le louhannais), le 28 novembre sur le secteur de CUISERY et le 24 novembre sur le secteur de HUILLY SUR SEILLE. Il a été produit un document d'aide à la décision pour les élus afin de connaître la faisabilité technique et financière du projet. Une présentation en communauté de communes Saône Seille Sône de ces éléments a été faite le 28 novembre à CUISERY. Des variantes ont ainsi été intégrées pour sécuriser l'aménagement.

Enfin, le Syndicat mixte a accueilli les **porteurs de projets** dans ses bureaux à LOUHANS : la société Marin d'eau Douce pour le rachat du Potiquet Jolly et pour l'aménagement d'une péniche réparation au port de LOUHANS, Jean-Jacques HAYNE, Président du Canoë Kayak club de LOUHANS pour l'achat de canoës, Jean-Pierre MORIN concernant le programme Erasmus + sur la Seille navigable.

**Des échanges ont également eu lieu** avec la Directrice de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, Monsieur Di-Rienzo de LA TRUCHERE, la chargée de mission de l'EPTB Saône et Doubs en charge du site NATURA 2000 « Basse vallée de la Seille, la DDT de Saône et Loire (service biodiversité) VNF et le Direction Tourisme et Canaux de la Région.

**Le Syndicat mixte a également présenté le contrat de développement fluvestre** lors d'un groupe de travail avec VNF France le 21 janvier à DIJON et devant les élèves de 1ere du lycée horticole de TOURNUS le 04 avril à LOUHANS.

**Le Syndicat mixte a participé à chaque comité de suivi NATURA 2000** qui ont eu lieu le 28 janvier à CUISERY et le 09 décembre à SORNAY. Lors de ces comités, le chargé de mission a pu échanger sur l'avancement des projets inscrits au contrat et de rassurer sur les objectifs « faire de la Seille, un cadre de visite à journée » afin d'avoir des retombées économiques pour le territoire et non l'augmentation de la fréquentation des bateaux sur la Seille.

**Le Syndicat mixte a organisé le 17 novembre 2016 le comité de suivi annuel du contrat.** A cette occasion un bilan technique et financier a été présenté. **En 2016, 5 projets ont pu ainsi bénéficier d'une subvention au titre du contrat fluvestre pour un montant de 95 574 € de subvention.** Les membres du comité de suivi ont été informés de l'avancement du projet d'itinéraire cyclo-pédestre le long de la Seille navigable ainsi que sur la signature de l'arrêté préfectoral de protection des roselières (arrêté du 08 juillet 2016.)

Le Syndicat mixte a informé par mail en date du 03 mai l'ensemble des communes riveraines de la Seille sur le **dossier de consultation de l'enquête publique « roselières » (du 28 avril 2016 au 20 mai 2016)** et mail du 27 juillet 2016 (idem liste des destinataires) sur la signature officielle de l'arrêté par M. le Préfet de Saône et Loire le 08 juillet 2016. Il a également envoyé par mail en date du 03 mai la copie du courrier de réponse de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire relative à l'interrogation des élus portant sur la **compatibilité des mesures de préservation de la ressource en eau en période d'étiage avec le maintien de la navigation.** D'autres mails visant le recensement de projets en lien avec l'activité « fluvestre » et « biodiversité » ont été régulièrement envoyés aux porteurs de projets (publics et privés).

---

## LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION « GROUPE D'ACTION LOCALE LEADER DU PAYS DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE »

---

La dissolution de l'association « *Groupe d'Action Locale LEADER du Pays de la Bresse bourguignonne* » a eu lieu le **27 avril 2016**.

Cette association, qui regroupait les membres privés du Conseil de développement et les élus de la structure porteuse du Pays, a été successivement présidée par :

- M. Philippe ROUTHIER de 2002 à 2004 pour LEADER + 2000-2006 « *Les jeunes et les femmes* »
- M. Pascal MADDIN de 2004 à 2006 (idem)
- M. Fabrice TERRIER de 2006 à 2008 (idem)
- M. Denis LAMARD de 2009 à 2015 pour LEADER 2007-2013 « *Valorisation économique et la préservation patrimoniale des ressources locales* »

**Dans le cadre de la simplification de la gouvernance locale, le programme européen LEADER FEADeR 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique » est désormais porté par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne avec un comité de programmation composé de 12 élus (6 binômes) et de 14 acteurs privés (7 binômes).**

---

## LE PROGRAMME LEADER FEADeR 2014-2020 « ENTRER DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE » ET LE CONTRAT TERRITORIAL 2015-2017

---

**En janvier 2016, environ 300 envois intitulés « Programme européen LEADER Entrer dans la transition énergétique Mobilisation du FEADeR 2014-2020 pour vos projets éligibles » ont été effectués auprès des porteurs de projets potentiels, acteurs publics et privés.** Il est indiqué que les documents signés le 30 novembre 2015 avec le Conseil Régional (fiches-actions, maquette financière des 1 500 000 euros attribués, etc.) sont disponibles sur [www.pays-bresse-bourguignonne.com/accueil/leader-en-un-clic](http://www.pays-bresse-bourguignonne.com/accueil/leader-en-un-clic)

**En février 2016, des courriers ont été envoyés aux porteurs de projets éligibles à la programmation 2016 du contrat territorial 2015-2017 dotée de 257 720 euros par le Conseil Régional.**

Pour certains projets, des réunions spécifiques ont eu lieu comme le 7 juin à SAVIGNY-EN-REVERMONT pour la présentation publique des travaux de la Voie Verte, le 14 juin à FRETTERANS pour la rénovation énergétique du foyer rural, le 25 mars, le 23 juin et le 7 décembre à LOUHANS pour Bresse Transition, le 1<sup>er</sup> décembre à BRANGES pour le suivi annuel des plaquettes bocagères et le 16 décembre à VARENNES-SAINT-SAUVEUR pour la revitalisation du centre bourg de CUISEAUX.

Le 20 juillet 2016, une rencontre tripartite a eu lieu entre les représentants du Conseil Régional, de l'ATD et du GAL LEADER pour l'accompagnement des projets de rénovation énergétique par un **Conseiller en Energie Partagé (CEP)**. L'éligibilité de ce temps de travail au LEADER FEADeR 2014-2020 a été acceptée par le Conseil Régional. En insistant sur le rôle important du CEP dans le cadre du LEADER, le Syndicat Mixte avait relayé, aux collectivités locales, l'invitation à se rendre à l'assemblée générale de l'ATD qui a eu lieu le 13 juin 2016.

Le 6 décembre 2016, les agents du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ont assisté au comité de pilotage des **Espaces Info Energie (EIE)** du CAUE de Saône-et-Loire. L'éligibilité du retour des permanences en Bresse bourguignonne au LEADER FEADeR 2014-2020 a été rejetée par le Conseil Régional.

### **Les membres du Comité de Programmation se sont réunis 3 fois en 2016.**

Le 27 janvier 2016 pour

- Répartition du minimum d'1,5 ETP dédié à LEADER parmi les agents du Syndicat Mixte
- Informations communiquées depuis novembre 2015 par l'autorité de gestion
- Adoption du règlement intérieur
- Présentation de la procédure de sélection des opérations
- Questions diverses

Le 11 mai 2016 (avec visites préalables du gymnase communautaire et de la friche industrielle à CUISEAUX et du site de stockage des plaquettes bocagères à BRANGES par une délégation du Conseil Régional) pour

- Présentation de la démarche engagée localement par « SOLIHA Centre Est » (ex « Habitat & Développement ») sur la précarité énergétique des ménages
- Point de situation composition du comité de programmation
- Informations communiquées depuis février 2016 par l'autorité de gestion représentée par M. Arnaud MARTHEY, élu régional délégué aux nouvelles ruralités
- Validation du compte rendu de la réunion du 27 janvier 2016
- Validation de la grille de sélection des opérations LEADER (*repoussée suite à la demande du Conseil Régional*)
- Point de situation sur l'avancement de la programmation 2016 du contrat territorial 2015-2017 en présence des porteurs de projets et préparation du projet de programmation 2017 (à transmettre avant le 30 juin 2016 au Conseil Régional)
- Questions diverses

Et le 26 septembre 2016 pour

- Point de situation composition du comité de programmation
- Validation du compte rendu de la réunion du 11 mai 2016
- Validation de l'annexe « Contrat territorial 2015-2017 » au règlement intérieur LEADER adopté le 27 janvier 2016
- Point de situation sur l'avancement de la programmation 2016 du contrat territorial 2015-2017 en présence des porteurs de projets (supplémentaires à ceux présentés le 11 mai 2016)
- Point de situation sur l'élaboration de la programmation 2017 avec un comité de pilotage annuel prévu le 20 octobre 2016 à MACON (*repoussé puis finalement annulé par le Conseil Régional*)
- Validation de la grille de sélection des opérations LEADER et demande de 1er avenant à la convention signée le 30 novembre 2015
- Questions diverses

**En 2016, les membres du comité de programmation ont également été destinataires d'informations par courrier et par courriels sur :**

- Les consultations écrites, les invitations (20 mai à SAINT-BRISSON et 23 novembre à DIJON) et comptes rendus du comité de suivi FEADeR-FEDER 2014-2020 Bourgogne

ainsi que les règlements régionaux sur la coopération envoyés par la Direction Europe du Conseil Régional

- Les consignes administratives LEADER envoyées par le service FEADeR de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil Régional
- Les journées techniques LEADER organisées par ce même service (29 mars à LUZY, 12 avril à MONTBARD, 11 juillet et 13 octobre à DIJON)
- Des manifestations comme la journée « L'après COP 21 » qui a eu lieu le 20 mai à CLUNY, la visite d'un chantier de déchiquetage de plaquettes bocagères prévue le 9 juin à SAINT-USUGE (repoussée puis finalement annulée en raison des conditions climatiques), l'atelier du Conseil Régional sur les nouvelles ruralités le 27 juin à AUTUN et celui sur la transition écologique et énergétique du 6 juillet à POUILLY-EN-AUXOIS, l'assemblée générale du Réseau Rural National des 29 et 30 juin à VERSAILLES, le CRALIM « Comment développer l'ancrage territorial de l'alimentation de notre alimentation » le 4 juillet à DIJON, les rencontres nationales TEPos du 28 au 30 septembre à KAYSERSBERG (Alsace), un séminaire sur les impacts du programme LEADER le 6 décembre à DIJON
- la signature le 22 juillet 2016 au Ministère de l'Environnement du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) doté de 500 000 euros pour 6 projets éligibles
- Les travaux de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté sur l'alimentation locale et sur l'élaboration du programme régional Forêt Bois 2017-2027 dont l'installation de la commission régionale le 30 juin à DIJON et un atelier sur les approches territoriales le 12 septembre à SELONGEY
- les diverses informations et publications publiées et/ou envoyées par [www.europe-bourgogne.eu](http://www.europe-bourgogne.eu), <http://leaderfrance.fr> (dont un séminaire organisé à DIJON les 29 et 30 septembre 2016), le réseau rural régional (formations dont celles du 19-20 mai et du 9 juin 2016 à DIJON), [www.reseaurural.fr](http://www.reseaurural.fr) et la Caisse des Dépôts et Consignations ([www.localtis.info](http://www.localtis.info) rubrique fonds européens)
- Et les nombreux échanges avec le Conseil Régional sur les dysfonctionnements du contrat territorial 2015-2017 avec l'abandon d'un porteur de projet et, surtout, ceux du programme LEADER **dont un courrier signé en octobre par 11 GAL bourguignons qui a provoqué une rencontre régionale qui a eu lieu le 15 décembre matin à DIJON (blocage national, création d'un fonds régional de substitution pour les projets privés de fonctionnement, annonce d'un courrier concernant les rappels réglementaires de la Commission Européenne sur le taux fixe, etc.)**.

**Les documents du formulaire LEADER ont été livrés le 20 décembre 2016 par le Conseil Régional et les porteurs des 20 projets enregistrés en 2016 ont été conviés à une lecture commune prévue le 10 janvier 2017.**

**Parmi ces 20 projets, 11 ont fait l'objet d'une présentation au titre de la programmation 2016 du contrat territorial 2015-2017. Le 15 décembre après-midi, le Conseil Régional a organisé une rencontre avec les territoires bourguignons (Pays, agglomérations et PNR) et a annoncé l'évolution de sa politique territoriale avec un nouveau règlement voté en juin 2017 pour la période 2018-2020 (même thématique, enveloppe financière pluriannuelle, etc).**

## LA MISSION TEPOS

**Le territoire du Pays de la Bresse bourguignonne s'est engagé sur la thématique de la transition énergétique** au travers des différents dispositifs contractuels (programme européen FEADeR LEADER 2014-2020, Contrat territorial 2015-2017, TEPCV). Dans ce cadre, le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne a lancé en 2016 **une mission d'accompagnement à la mobilisation des acteurs privés et publics aux échelles intercommunales afin d'initier des démarches territoriales de transition énergétique de type TEPOS**. Cette démarche a été inscrite dans la programmation 2016 du contrat territorial 2015-2017 signé le 30 novembre 2015 avec le Conseil Régional puis identifiée dans le DOB du Syndicat mixte votée le 14 décembre 2015. Cette mission a été inscrite dans le BP du Syndicat mixte et adoptée à l'unanimité le 09 février 2016.

En lien avec le déploiement de la **caisse à outils TEPOS** sur le territoire de la Bresse bourguignonne, une réunion technique co-organisée par la Région et l'ADEME a eu lieu le 08 avril 2016 afin de présenter les outils méthodologiques, techniques et cartographiques de cette caisse.

Le **cahier des charges de cette mission** d'accompagnement a été travaillé en étroite concertation avec les services de la Région au cours du premier trimestre 2016 et a été **validé à l'unanimité par les membres du comité syndical lors de la séance du 20 mai 2016** (délibération n° 2016-022). La finalité de cette mission est d'alléger la facture énergétique des collectivités et des ménages, d'augmenter le taux d'autonomie énergétique du territoire et de lutter efficacement contre la précarité énergétique. Enfin, elle a pour ambition de préparer les **futurs « Plan Climat Air Energie Territorial – PCAET »** obligatoires pour les communautés de communes de plus de 20 000 habitants d'ici le 31 décembre 2018.

Le marché public a été publié le 26 mai 2016 sur plusieurs sites (BOAMP, LEADER France, site internet du Syndicat mixte) avec une remise des offres pour le 21 juin 2016. Suite à l'analyse technique et financière des 6 offres reçues, l'audition des 3 meilleurs candidats s'est tenue le 06 juillet 2016. Le **cabinet HELIANTHE basé à BOURG EN BRESSE** a été retenu pour assurer la mise en œuvre de cette mission pour un montant total de 72 420 € financé à 80% par la Région au titre du contrat territorial et par le programme européen FEADeR LEADER 2014-2020.

La notification du marché a été transmise le 01 août 2016 au bureau d'études et le **comité de pilotage de lancement s'est réuni le 06 octobre en présence des 6 communautés de communes du territoire**. A cette occasion les modalités d'interventions et méthodologiques ont été présentées et validées par les membres du COPIL. Lors de cette phase 1 consacrée au diagnostic territorial énergétique, une **première journée de réseau a été organisée le 22 novembre 2016 à LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR**. Cette journée a permis notamment de présenter des retours d'expérience de collectivités sur la transition énergétique (Cuiseaux Intercom', SICED Bresse Nord, LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR). Les éléments du diagnostic territorial énergétique auraient dû être présentés dans chaque communauté de communes en fin d'année 2016 mais compte tenu des fusions de certaines intercommunalités issues du Schéma de Coopération Intercommunale, ces réunions ont été décalées sur 2017 avec un calendrier d'interventions difficile à arrêter.

Le Syndicat mixte a assisté à une journée technique d'information et d'échanges le mardi 13 décembre 2016 à DOLE. Cette journée, organisée par le pôle régional d'appui aux

territoires (PRAT) de la Région, s'adressait aux chargés de mission « transition énergétique » ou PCET des Pays-PETR, des GAL LEADER, des Parcs Naturels Régionaux et des Agglomérations. Elle a permis de mieux appréhender les axes stratégiques régionaux, d'acquérir des éléments méthodologiques et d'échanger sur des expériences de territoires voisins.

Dans le cadre de cette mission, les membres du comité syndical se sont engagés à communiquer sur TEPCV.

---

### LE TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)

---

Dans la délibération prise le 11 juillet 2016 à l'unanimité par le Comité syndical, il est rappelé que la Bresse bourguignonne s'est engagée dans la transition énergétique suite à l'appel à candidatures LEADER du Conseil Régional devenu autorité de gestion du FEADeR 2014-2020 ; pour ce faire, ce programme européen ainsi qu'un contrat territorial ont été signés le 30 novembre 2015.

Le 15 décembre 2015, M. le sous-préfet de LOUHANS a réuni des représentants du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et de la DDT pour annoncer que des **financements ministériels « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) »** étaient encore mobilisables pour quelques projets structurants portés par les communes et leurs groupements ; cela a fait l'objet d'une communication en comité syndical lors de ses réunions du 8 février et du 2 mai 2016.

Suite à une mobilisation locale avec une vingtaine de projets locaux identifiés, 6 d'entre eux ont été jugés éligibles par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté en lien avec la DDT de Saône-et-Loire et ont été intégrés, au début du mois de juin 2016, dans un projet de convention soumis au Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

**Cette convention TEPCV signée le 22 juillet 2016 à PARIS a permis d'obtenir 500 000 euros pour :**

- La rénovation énergétique de 5 logements par la commune de SAINTE-CROIX
- La rénovation énergétique de la Maison de l'Information, de la Formation et de l'Emploi (M.I.F.E.) à LOUHANS par la communauté de communes Cœur de Bresse
- L'aménagement d'une Voie Verte (tronçon urbain) par la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD
- L'étude de faisabilité pour la création d'un plan d'eau écologique par la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD
- La création d'une plateforme de stockage de bois déchiqueté par Cuiseaux Intercom'
- Et la Rénovation énergétique de 10 logements par la commune de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS

**Les appels à projets du Ministère de l'Environnement mobilisables sur les TEPCV ont été transmis auprès des 88 communes et leurs groupements :**

- Le 5 septembre 2016 pour le programme national « Abeille sentinelle de l'environnement »
- Le 6 septembre 2016 pour l'appel d'offres d'installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables en autoconsommation

- Le 7 septembre 2016 pour l'appel d'offres pour les centrales photovoltaïques au sol de puissance comprise entre 500 kWc et 17 MWc
- Le 22 septembre 2016 pour l'insonorisation des crèches
- Le 16 novembre 2016 pour des coins nature dans les écoles et dans les collèges.

L'instruction ministérielle publiée le 14 novembre 2016 pour l'élargissement des bénéficiaires du financement (associations, etc.) a également été diffusée.

**A partir du 20 octobre 2016, il y a également eu la transmission des messages d'EDF (Direction Commerce Région Est) sur les commandes à faire dans le cadre d'une distribution gratuite d'ampoules LED.** Des dysfonctionnements ont été signalés à Mme la Ministre qui a répondu par un courrier daté du 24 novembre 2016.

Les représentants des 5 collectivités identifiés dans la convention signée le 22 juillet ainsi que l'interlocuteur de la DDT se sont retrouvés le 16 novembre 2016 à SAINTE-CROIX pour l'état d'avancement des opérations et les modalités de versement des 500 000 euros attribués.

**Une nouvelle mobilisation locale a été déclenchée** suite à la rencontre régionale TEPCV organisée le 22 novembre 2016 à DIJON par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et suite au 4<sup>ème</sup> appel à projets TEPCV relayé le 23 novembre par la fédération nationale <http://anpp.fr>

21 fiches descriptives de nouveaux projets ont été communiquées à partir du 21 décembre 2016 à Mme la Préfète de région dans le cadre d'une demande d'avenant TEPCV **car une extension jusqu'à 2 millions d'euros est une possibilité offerte à chaque lauréat.** Certaines de ces fiches sont des réorientations de projets enregistrés au titre de LEADER en situation de blocage.

Au 31 décembre 2016, cette demande d'extension est sans réponse mais certains projets sont également dirigés vers le contrat de ruralité en cours d'élaboration. Le CAUE de Saône-et-Loire devait déposer une fiche descriptive pour le retour des permanences EIE.

---

## LE (FUTUR) CONTRAT DE RURALITE 2017-2020

---

Le 30 mars 2015, lors de la présentation du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 Bourgogne, **la Bresse bourguignonne a appris qu'elle ne pouvait plus bénéficier d'un contrat de pays co-financé par l'Etat avec son Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT)** car il est dorénavant réservé à quelques territoires « vulnérables » comme le Charolais-Brionnais ou « hyper ruraux » comme le Nivernais-Morvan.

Le 20 mai 2016, des nouvelles mesures gouvernementales sont annoncées lors du Comité Interministériel aux Ruralités (CIR) dont une **nouvelle forme de contractualisation entre l'Etat et les territoires ruraux (Pôles d'Equilibre Territorial Rural – PETR – et communautés de communes).**

**Un contrat de ruralité comporte 6 thématiques prioritaires :**

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins;
2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs;
3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de

formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...);

4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire;

5. La transition écologique et énergétique;

6. La cohésion sociale.

**Le 11 juillet 2016, à l'unanimité, les élus du Comité syndical délibèrent favorablement et rappellent que le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne n'a aucune obligation à se transformer en PETR qui ne ferait que rajouter de la complexité aux procédures déjà engagées sur le territoire.**

Le 30 septembre 2016, lors du comité départemental de suivi des mesures du CIR, M. le Préfet de Saône-et-Loire annonce des contrats de ruralité pour le PETR Charolais-Brionnais, l'Autunois-Morvan et la Bresse bourguignonne.

En octobre 2016, **des courriers d'information et de mobilisation ont été envoyés par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne** aux 6 communautés de communes, 88 communes, bénéficiaires du FNADT contrat de pays, partenaires institutionnels dont le Conseil de développement et porteurs de projets enregistrés dans le cadre de LEADER FEADeR 2014-2020.

Le 29 novembre et le 22 décembre 2016, des réunions de travail (comité technique) ont été organisées par Mme la Sous-Préfète de LOUHANS qui a invité les Présidents de communautés de communes qui pouvaient être accompagnés des Maires porteurs de projets.

L'installation du comité de pilotage en présence de M. le Préfet de Saône-et-Loire initialement prévu le 20 janvier 2017 a été repoussée au 2 février.

**Conformément à la Loi de Finances en vigueur, le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) mobilisé par l'Etat pour financer un contrat de ruralité est exclusivement réservé aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et aux communes (à la section investissement du budget).**

**Lors de sa réunion du 12 décembre 2016, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a sollicité, dans la limite des 15% autorisés, du FSIL pour l'animation locale du contrat de ruralité (0,3 ETP) et sur la santé (en complément des 50% de l'ARS).**

---

## LE (FUTUR) CONTRAT LOCAL DE SANTE

---

Dans la délibération prise le 11 juillet 2016 par le Comité syndical, il est rappelé que **la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne a souhaité fin 2014 que le Pays de la Bresse bourguignonne soit doté d'un Contrat Local de Santé** avec des exemples d'actions que sont :

- Appui au ciblage territorial du dépistage organisé des cancers par une association spécialisée déjà financée par l'ARS
- Création et fonctionnement d'un Conseil Local en Santé Mentale
- Recherche de l'amélioration de l'offre de soins ambulatoires et hospitaliers
- Encouragement pour les établissements concernés à mutualiser un poste d'infirmière de nuit

- Aide à l'amélioration de la connaissance des élus vis-à-vis des logements insalubres et indécents.

Le 9 février 2015 lors du débat sur le budget primitif 2015, à la question de lancer un diagnostic en créant un demi-poste, pouvant être un temps plein sur 6 mois, au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, le comité syndical a répondu par 5 voix pour, 13 absentions et 16 contre.

Les représentants de l'ARS ont été informés de ce vote en sachant que, pour eux, 2015 a été une année de remise à plat des démarches territoriales dans le cadre de la fusion entre la Bourgogne et la Franche-Comté.

Le 14 décembre 2015 lors du débat d'orientation budgétaire 2016, le comité syndical a pris acte que la Coordination d'Appui de la Bresse bourguignonne (ex Coordination Gérontologique) n'avait toujours pas répondu à la proposition d'être la structure porteuse du Contrat Local de Santé suite au courrier du 29 mai 2015 envoyé par le Syndicat Mixte.

Le 12 janvier 2016, la délégation territoriale de l'ARS Bourgogne Franche Comté a confirmé qu'une association pouvait porter un Contrat Local de Santé.

Le 3 mai 2016, la Coordination d'Appui de la Bresse bourguignonne, regroupant des professionnels médico-sociaux et employant du personnel qualifié, n'a pas souhaité élaborer le Contrat Local de Santé.

**Le 29 juin 2016, M. le sous-préfet de LOUHANS a organisé une réunion partenariale et a exhorté les élus bressans à s'engager dans un Contrat Local de Santé en prenant l'exemple de celui porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Charolais-Brionnais** qui a inscrit environ 90 000 euros dans son budget annuel :

- 45 000 euros pour le coût du poste de chargée de mission (dont 20 000 euros par l'ARS)
- 15 000 euros pour des actions comme des sessions d'accueil d'internes, le fonctionnement du Conseil Local en Santé Mentale... (financées entre 50 et 80% par l'ARS selon les projets)
- et 30 000 euros pour la recherche de professionnels de santé par un intervenant spécialisé (pas de financement de l'ARS).

Il a été précisé aux élus, comme cela a encore été souligné en avril 2016 par M. le Sénateur Raymond VALL qui préside la Fédération nationale des Pays et par de nombreux intervenants lors du Congrès des Maires de mai 2016, qu'un Contrat Local de Santé n'est absolument pas une garantie pour l'installation de nouveaux médecins généralistes ; pour ce faire, il conviendrait de prendre de nouvelles mesures gouvernementales autres que celles comme les Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT) qui vont amplifier la désertification médicale.

Dans l'étude « Accès aux soins en France : la fracture sanitaire s'aggrave » que vient de publier l'UFC-Que-Choisir, cette association de consommateurs identifie « la criante inefficacité des mesures qui visent à inciter financièrement les médecins à s'installer dans les zones sous dotées » et « le dispendieux échec du contrat d'accès aux soins ».

La Nièvre a vu son nombre de médecins généralistes s'effondrer en 9 ans selon les données communiquées en juin 2016 par le Conseil de l'Ordre des Médecins alors que ce

département est intégralement couvert, depuis plusieurs années, par des Contrats Locaux de Santé (Bourgogne Nivernaise, Nivernais Morvan et Nevers Sud Nivernais) ; la situation est à peu près similaire pour l'Yonne.

Après installer unmedecin.com avec de la publicité devant l'Université de Bourgogne et « Instal'Box » avec des week-ends tous frais payés, le Conseil Départemental de Saône-et-Loire a revu ses dispositifs dès septembre 2016.

### **Le 11 juillet 2016, le Comité syndical**

- **Par 23 voix pour, 11 abstentions et 2 contre, procède au recrutement d'un animateur pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé à l'échelle du Pays de la Bresse bourguignonne aux cadres d'emplois de rédacteur ou d'attaché (poste vacant dans le tableau d'effectif du Syndicat Mixte)**
- **A l'unanimité, sollicite les fonds de l'Agence Régionale de Santé et une participation financière auprès de chaque communauté de communes du périmètre**
- **A l'unanimité, charge M. le Président d'engager des recherches pour héberger cet agent (locaux administratifs des communautés de communes, bâtiments médicaux appartenant à des collectivités, etc.)**
- **A l'unanimité, désigne Mme Stéphanie LEHEIS, Mme Claudette JAILLET, M. Jean-Michel LONGIN, M. Stéphane BESSON, M. Jean SIMONIN et M. Jean-Marc LEHRE pour le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé.**

Le 16 septembre 2016, la délégation territoriale de l'ARS rencontre les élus référents nommés le 11 juillet et le président du Conseil de développement.

Suite à la publication de l'offre d'emploi (dont un envoi le 19 septembre 2016 aux 88 communes et à leurs groupements), 25 candidatures sont examinées et 3 personnes (sur les 6 convoquées) sont auditionnées le 3 novembre 2016.

Mme Charlotte CORDELIER est recrutée en tant que chargée de mission pour l'élaboration et l'animation du Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne ; faute de place à la MIFE avec le recrutement de nouveaux agents pour l'urbanisme, son bureau se situe à CUISERY dans les locaux du Centre d'Animation Sociale et Culturelle avec une arrivée prévue pour le 3 janvier 2017.

### **Un arrêté du président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne nomme M. Jean-Marc LEHRE comme conseiller syndical délégué à ce dispositif.**

Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne était représenté au séminaire de l'ARS sur l'animation territoriale qui a eu lieu le 14 novembre 2016 à DIJON.

## LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

« Conformément à la législation en vigueur, le Syndicat mixte veillera au fonctionnement et à la mobilisation du Conseil de développement qui représente et organise, sur le territoire de la Bresse bourguignonne, le partenariat entre élus, milieux socioprofessionnels, acteurs associatifs et habitants » (article 15 des statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne modifiés par l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013).

En 2016, le Conseil de développement a été mobilisé par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne lors des réunions sur le SCoT, la dissolution de l'association « GAL LEADER du Pays de la Bresse bourguignonne », le programme LEADER FEADeR 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique », la mission « TEPos », le contrat de développement fluvestre 2015-2020 de la Seille navigable et le futur Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne.

A cela se rajoute les réunions statutaires suivantes :

Instance	Date	Principaux sujets à l'ordre du jour
A.G. extraordinaire	12 octobre	Modifications des statuts (114 membres dont 38 élus et 76 représentants socioprofessionnels)
A.G. ordinaire		Rapport moral et d'activité 2015 Places vacantes au sein du conseil d'administration
Séance plénière		Informations sur les nouveaux outils financiers signés fin 2015 avec le Conseil Régional Informations sur l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public Programme d'actions
Conseil d'Administration et/ou Bureau	29 juin	<i>bilan 2015</i> <i>préparation ag extraordinaire et ordinaire</i> <i>travaux en cours du syndicat mixte</i> <i>intervention aep les campanettes sur erasmus+</i>

En 2016, les membres du Bureau ont été :

- **Denis JUHE**, sous collège agriculture, **Président**
- **Éric MICHOUX**, sous collège institutions et organisations syndicales, **1<sup>er</sup> Vice-Président**
- **POSTE VACANT**, élu, **2<sup>ème</sup> Vice-Président**
- **Marie-Lise MICHELIN**, sous-collège social, **Trésorière**
- **POSTE VACANT**, **Trésorier adjoint**
- **Jacques POULIN**, sous collège industries, **Secrétaire**
- **Emmanuel GARCIA-PIQUERAS**, sous collège commerces et services, **Secrétaire adjoint**

Comme en 2015, le Président du Conseil de développement a été invité à chaque réunion statutaire (comité syndical) du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne qui ont eu lieu en 2016.

Le Président du Conseil de développement s'est également rendu

- A AUTUN le **27 juin 2016** pour l'atelier du Conseil Régional sur les nouvelles ruralités

- à MACON le **13 septembre et le 9 novembre 2016** pour le comité de pilotage d'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
- à KAYSERSBERG (Alsace) les **28, 29 et 30 septembre 2016** pour les 6<sup>èmes</sup> rencontres nationales des territoires TEPos
- à DIJON le **23 novembre 2016** pour le comité de suivi des fonds européens FEADeR-FEDER 2014-2020 et le **15 décembre 2016** pour les réunions organisées par le Conseil Régional avec les GAL LEADER et sur l'évolution de sa politique territoriale.

Rappel : la délibération prise en septembre 2015 par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne permet de rembourser les frais des déplacements des membres privés du Conseil de développement selon les conditions inscrites dans ladite délibération (réunions à l'extérieur du territoire, autorisation préalable du Président du Syndicat Mixte, application du barème de la Fonction Publique Territoriale, etc).

Le Président du Conseil de développement s'est également rendu à l'assemblée générale de la mission mobilité du 27 avril 2016 puis à son comité de pilotage du 30 novembre 2016 et à la présentation du Programme d'Intérêt Général « *Bien vivre dans son logement* » du Conseil Départemental de Saône-et-Loire le 15 novembre 2016.

Suite à la modification des statuts, le Conseil de développement est dorénavant composé de 114 membres de droit dont 38 élus et 76 socioprofessionnels.

Avec l'appui logistique du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, le Conseil de développement a écrit le **6 juillet 2016** à tous ses membres publics et privés pour la recherche de candidat(e)s pour les 13 places vacantes dans le collège des socioprofessionnels.

Le précédent appel d'octobre 2015 est resté en ligne les 12 mois de l'année 2016 sur la page d'accueil du Site Internet du Pays [www.pays-bresse-bourguignonne.com](http://www.pays-bresse-bourguignonne.com)

---

## AUTRES DOSSIERS

---

**En 2016, de nombreux courriers et courriels ont été envoyés aux 6 communautés de communes et 88 communes sur LEADER, contrat territorial, TEPCV, contrat de ruralité mais également :**

- **Le programme Habiter Mieux** avec la transmission des messages nationaux de l'ANAH et ceux de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et de la DDT de Saône-et-Loire avec une présentation régionale du dispositif le 8 juillet 2016 à DOLE, un comité départemental le 7 septembre 2016 à MACON, le budget 2017 ANAH en hausse de 17 %
- **La présentation du Programme d'Intérêt Général PIG « Bien vivre dans son logement »** du Conseil Départemental de Saône-et-Loire le 15 novembre 2016 à LOUHANS puis transfert des documents de communication le 30 novembre
- Les messages de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté sur le **Comité Régional de l'Alimentation** du 4 juillet à DIJON avec des échanges sur le dispositif national de reconnaissance des **Projets Alimentaires Territoriaux** (« Au pré de ma cantine » porté par Cuiseaux Intercom'), sur l'élaboration du **contrat régional forêt bois 2017-2027** (premiers ateliers annoncés le 30 juin lors de l'installation de la commission régionale et nouveaux ateliers annoncés fin 2016) et sur l'appel à projets national « *Innovation et investissements pour l'amont forestier* »

- Les messages envoyés par la **fédération nationale des Pays** <http://anpp.fr> (répartition des compétences, médecine de proximité, mesures du CIR du 20 mai 2016, appel à projets Eco Ecole, redéploiement de l'ingénierie d'Etat)
- Les informations disponibles sur [www.localtis.info](http://www.localtis.info) de la **Caisse des Dépôts et Consignations** et sur [www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr) du **Commissariat Général à l'Égalité des Territoires** – ex DATAR - (financements, performance et planification énergétique, les cadrages nationaux des futurs SRDEII, SRADDET et PCAET, friches industrielles, approvisionnement local, bourgs-centres, plateformes de mobilité, les règles sur les aides à l'immobilier d'entreprise, les écoquartiers, le fonds stratégique de la forêt et du bois, programme NATURE 2050 en faveur de la biodiversité, label APICité pour les actions en faveur des abeilles)
- Les réunions sur les **fonds européens** publiées sur [www.europe-bourgogne.eu](http://www.europe-bourgogne.eu) (FEDER le 20 juin 2016 à la CCI de CHALON-SUR-SAONE et les **appels à projets** « Investissements dans la modernisation des scieries » ainsi que ceux qui ne s'adressent qu'aux 10 communes reconnues pôles dans le SRADDT)
- Celles de BGE Perspectives sur le DLA71 (« rapprochement des associations ») juin 2016 à MACON)
- **Les appels à projets 2016** « mobilité rurale », « Bocage et paysage » et « Vergers de sauvegarde » du Conseil Régional et ses séminaires (« Reconquérir les friches urbaines le 8 septembre 2016 à BESANCON)
- **L'initiative 2016 de l'Agence de l'Eau RMC en faveur de la biodiversité** dotée de 8 millions d'euros (suite au courrier reçu le 12 octobre 2016)
- **Le lancement du débat public Voie Ferrée Centre Europe Atlantique** (VFCEA) le 15 décembre 2016 à LE CREUSOT (suite à l'appel de l'assistante particulière du débat public)

D'autres sujets ont été identifiés dans les questions diverses lors des réunions du Comité syndical qui ont eu lieu en 2016:

- L'élaboration du **Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)** avec la réunion spécifique pour les élus du territoire « du SCoT de la Bresse bourguignonne » le 4 mars 2016 à LOUHANS (tables rondes) avec un diagnostic établi en mai 2016, des réunions de travail les 29 et 30 juin 2016 et 2 comités de pilotage le 13 septembre et 9 novembre 2016 à MACON.
- **Le projet territorial des solidarités** engagé, par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire, sur le territoire d'action sociale CHALON-LOUHANS avec la réunion du 16 février 2016 puis la présentation effectuée le 7 avril à OUROUX-SUR-SAONE
- **la création d'une association d'éleveurs locaux** pour la valorisation et la promotion de la viande bressane dans les Grandes et Moyennes Surfaces (suite à des réunions en sous-préfecture de LOUHANS et avec l'appui de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne).
- **la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du Val de Saône** élaborée par la Préfecture et l'EPTB Saône Doubs (réunion du 21 juin 2016 en Préfecture) et une consultation des parties prenantes jusqu'au 15 octobre 2016
- l'élaboration par la Préfecture et les Chambres Consulaires de **l'étude prospective « Territoires et dynamiques économiques en Saône-et-Loire »** avec un forum de restitution prévu le 12 juillet 2016 dans les locaux de la CCI à MACON.
- **l'étude sur l'ingénierie publique territoriale en Saône-et-Loire** avec une audition le 13 mai 2016 par le cabinet PWC missionné par le Conseil Départemental
- ainsi que des informations sur **la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE)** : le document annexé à la convocation du 12 décembre 2016 est en mesure de répondre aux questions des élus sur la mise en place de la GEMAPI.

## COMMUNICATION

Retrouvez les actualités du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sur :  
<http://www.pays-bresse-bourguignonne.com>

